

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

RÉSULTATS DÉFINITIFS DES ÉLECTIONS DE PARIS DES 21 ET 22 NOVEMBRE.

1^{re} Circonscription.

Electeurs inscrits : 47,197
MM. H. Rochefort, 17,922
Carnot, 13,391
Terme, 2,806
Nuls, 31
M. Rochefort est élu.

5^e Circonscription.

Inscrits : 44,029

MM. Crémieux, 20,788
Pouyer-Quertier, 9,675
Pascal Duprat, 380
Mancel, 124
Alexandre Laya, 42
Tony Moilin, 20
Nuls, 729
M. Crémieux est élu.

4^e Circonscription.

Inscrits : 42,540

MM. Glais-Bizoin, 13,453
Allou, 7,815
Brisson, 6,910
Barbès, 1,500
Henry Didier, 462
Divers et Nuls, 2,000
Il y a ballottage.

8^e Circonscription.

Inscrits : 50,178

MM. E. Arago, 21,681
A. Gent, 5,273

Hérolt, 2,462
Félix Pyat, 1,214
Nuls, 1,822
M. E. Arago est élu.

Nous lisons dans la France :

Si l'on en excepte le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, la *Réforme* et le *Réveil*, les journaux du matin sont, aujourd'hui, dépassés, vieillis, démodés par les résultats connus du scrutin.

Hier, ils avaient serré leurs formes sur l'espérance du succès de leurs candidats préférés. Ce matin, leurs espoirs sont effeuillés, leurs illusions évanouies, la voix du peuple, — *vox Dei*, — qu'on nous pardonne cette réminiscence latine qui, dans le cas actuel, ressemble trop à un blasphème, — a nommé M. Rochefort législateur. On mesure d'ici l'étendue de l'anachronisme qui sépare les appréciations et les prévisions de la presse d'hier, de la réalité d'aujourd'hui.

A tout seigneur, tout honneur. Commençons par les victorieux.

Voici le chant de triomphe du *Rappel* : « Le scrutin d'hier a donné à la Révolution la grande victoire que nous avions d'avance annoncée avec une tranquille confiance dans l'admirable peuple de Paris. Le vote du 22 novembre ne donne pas seulement à la Révolution aujourd'hui, il lui donne aussi demain.

» L'élection de Rochefort promet le mandat impératif, commencement du gouvernement direct du peuple.

» Les voix données aux inassermetés promettent l'abolition du serment, fin du gouvernement personnel du maître. »

Écoutons la *Réforme*, maintenant : « Les élections de Paris viennent se résumer dans une seule, celle de M. Rochefort.... Paris ne veut plus de l'Empire et la première circonscription de la Seine a choisi pour son représentant celui en qui s'incarnait la haine contre tous ceux qui nous gouvernent.

» L'ORDRE PAR LA RÉPUBLIQUE : voilà toute la moralité des élections du 22 novembre, et cette manifestation toute pacifique, cette revanche morale du Deux Décembre, relève la France aux yeux de l'Europe, comme aux yeux de l'humanité. »

A ce résultat électoral, que le *Rappel* qualifie de « victoire morale », que la *Réforme* décore du titre de « victoire de la moralité publique » et de « Réhabilitation de la France aux yeux de l'Europe », le *Constitutionnel* oppose une philosophie toute stoïque. Il se console par la pensée que l'opposition révolutionnaire n'aura guère à se féliciter de sa victoire, M. Rochefort ne possédant « ni l'intelligence d'un homme d'État, ni l'éloquence d'un tribun, ni le tempérament d'un héros de barricade. » Le seul regret qu'il exprime, est arraché à son patriotisme : il se sent « humilié quand Paris prête à rire à l'Europe. »

Le *Journal des Débats* est de meilleure composition encore. Il « ne veut rien exagérer ; mais il croit pouvoir dire que le parti libéral doit se féliciter modestement, — ce modestement n'est-il pas un ravissant euphémisme, — et sincèrement du résultat des élections de Paris... Dans trois circonscriptions les candidats qui avaient paru offrir des garanties suffisantes aux amis de l'ordre et de la liberté

ont la majorité... Sans doute M. Rochefort est élu... mais M. Rochefort ne passe qu'à 3,000 voix de majorité. Le candidat providentiel et miraculeux dont les partisans avaient la prétention de parler au nom de Paris et même de la France entière, a en moins de voix que le « traître » Gambetta n'en avait obtenu aux dernières élections, et son adversaire, M. Carnot, en a gagné un millier... Si l'on compare les chiffres dans leur ensemble, si l'on tient compte de ce fait important que les circonscriptions où la lutte s'est engagée sont parmi les plus radicales de toute la France, on demeure convaincu que l'opinion publique vient de se prononcer encore une fois en faveur de l'opposition légale et contre la révolution systématique. »

Ces observations du *Journal des Débats* sont, quand on y réfléchit, d'une exactitude irréprochable ; mais il ne faut point s'étonner qu'elles heurtent, au premier abord, la susceptibilité nerveuse des imaginations trop impressionnables. Il n'est pas donné à tout le monde, en effet, de conserver la gravité de son flegme devant le plus grand scandale électoral qui ait jamais été offert à la risée de l'Europe civilisée.

Sur ce point, la note donnée par la *Liberté* répondait mieux au diapason des honnêtes gens. Cherchant à caractériser l'élection possible de M. Rochefort, M. Emile de Girardin disait : « Ce ne sera pas le triomphe d'un parti, ce sera le triomphe de l'outrage. »

Les élections de la Vendée et de la Vienne ont donné le résultat prévu : MM. Alfred Le Roux et Bourbeau ont été réélus députés à de fortes majorités.

FEUILLÉTON.

55

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Comme il achevait ces mots, il mettait pied à terre devant la maison commune et y entra avec Bénédic. Plusieurs officiers l'attendaient pour lui demander des ordres ou lui adresser un rapport.

— Messieurs, leur dit-il en les congédiant, on prétend que nous serons tranquilles dans notre cantonnement pendant vingt-quatre heures au moins. Quoi qu'il en soit, je vous recommande une vigilance de tous les instants. Nous avons affaire, croyez-moi, à un ennemi habile et déterminé. La moindre négligence pourrait nous devenir funeste. Soyons toujours sur nos gardes, c'est l'essentiel.

Vers le soir seulement, Bénédic fut affranchi du devoir qui le retenait près de Kléber.

— Mon général, lui dit-il au moment où il se disposait à le quitter, je désire vous présenter encore un

ami, et vous demander pour lui un emploi.

— Pardieu ! repartit Kléber en souriant, vous êtes la providence de ceux que vous aimez. Voyons, parlez.

— Il s'agit, mon général, de ce vieillard dont j'ai aujourd'hui même prononcé le nom en vous racontant ce qui m'est arrivé depuis mon départ de Montaigu.

— Vous me parlez sans doute de celui qui a été comme vous prisonnier des Vendéens, et qui a comparu devant le conseil de guerre, composé des principaux chefs de l'armée royale et catholique ?

— Oui, mon général, c'est un savant, un médecin, sans diplôme, il est vrai, mais plus capable, à coup sûr, de rendre des services à nos blessés que beaucoup de jeunes gens sans instruction spéciale qu'on a improvisés chirurgiens. Je le connais depuis longtemps, et je l'aime de tout mon cœur, car c'est lui qui a pris la peine de me donner un peu d'instruction, alors que j'étais simple pâtre en ce pays. S'il a été mis en liberté par le conseil de guerre réuni aux Herbiers, c'est qu'il a été prouvé que, quoique républicain convaincu, il a souvent soigné même ceux dont il réprouve les opinions. Il est bon, humain, compatissant, et ne distingue pas entre les malheureux qui souffrent, Bleus et Blancs, quand il lui est possible de les secourir.

— Vive Dieu ! dit Kléber, j'estime ces gens-là, et je les emploie avec empressement. Vous me présenterez

vos homme quand il vous plaira, Bénédic. En attendant, rappelez-moi son nom.

— Il se nomme Mathieu, mon général.

— Eh bien ! je vais écrire un mot au commandant Fabien Renaud, et lui dire que j'attache le citoyen Mathieu comme officier de santé au deuxième bataillon des volontaires nationaux. Cela vous convient-il ?

— A ravir, mon général.

— Je réunis de la sorte, sous la même protection — celle de votre ancien compagnon d'armes, — les êtres qui vous sont le plus chers. Êtes-vous content de moi ?

Bénédic saisit la main de Kléber, et voulut la porter à ses lèvres. Le général s'y opposa.

— Oh ! oh ! dit-il en riant, fichtre ! vous allez nous compromettre tous deux. Ce sont là des manières d'ancien régime, que nous ne devons pas avoir, nous autres républicains.

— Partout et toujours, répondit l'aide-de-camp, les élans de reconnaissance auront les mêmes manifestations d'inférieur à supérieur, surtout dans la hiérarchie militaire, à laquelle il convient que nous soyons soumis.

— Et l'égalité, mon cher ?

— Un vain mot, mon général, si ce n'est lorsqu'il signifie que la loi, expression de la pensée du plus grand nombre, doit avoir le même niveau pour tous.

— Vous parlez comme Montesquieu... et comme tous

ceux qui ont le sens commun... ce qui n'est pas commun du tout.

Tandis qu'il plaisantait ainsi, Kléber écrivait. Il plia sa lettre et la remit à son aide-de-camp.

— Voilà ! dit-il. Vous êtes libre jusqu'à demain. Bonsoir, Bénédic.

— Bonsoir, mon général.

Et d'un pas rapide le capitaine d'état-major se dirigea vers le chemin de Tiffauges. Peu à peu, cependant, il ralentit sa marche. A l'aspect du soleil couchant qui dorait la petite ville de ses rayons obliques et pâles, il sentit une douce tristesse s'emparer de son cœur. Tout en contemplant d'un regard pensif l'azur du ciel où quelques étoiles s'efforçaient de briller, il se rappelait irrésistiblement la nuit qu'il avait passée dans la campagne avec Blanche de Flavigny. Nuit bien sombre, et qui pourtant lui apparaissait toute lumineuse à travers la magie du souvenir. Il se complaisait à revoir en imagination la noble jeune fille, d'abord inquiète, réservée, puis confiante, amicale, se plaçant avec abandon et s'endormant d'un sommeil facile sous la sauvegarde de sa loyauté. Il aimait aussi à fixer sa mémoire sur les gracieux incidents du manteau. Puis il se retraçait en esprit les scènes dramatiques où Blanche l'avait défendu et sauvé avec l'énergie de l'enthousiasme. Quelle âme ! et que de beauté ! pensait-il. Et son cœur tressaillait

Les suffrages donnés à M. Bourbeau, se répartissent de la manière suivante :

Cantons de Lusignan,	1,959 voix.
Poitiers (sud),	1,584
la Villedieu,	866
Vivône,	907
d'Availles,	549
de Charroux,	1,567
de Civray,	2,044
Couhé,	2,059
Gençay,	2,011
	13,546

M. Bourbeau est élu député.

Au scrutin des 23 et 24 mai, M. Bourbeau avait obtenu 12,519 voix dans toute la circonscription, et dans le canton sud de Poitiers, 1,275 voix.

Différence en plus : dans toute la circonscription 807 voix ; dans le canton sud, 411.

Le scrutin dans la deuxième circonscription de la Vendée a donné le résultat suivant :

Inscrits,	41,590
Votants,	27,535

M. Alfred Le Roux a obtenu 23,154 voix.

M. Albert Laval 4,095.

M. Le Roux a été élu.

Lundi, à la séance de la Chambre des députés de Florence, M. Pisanelli, vice-président, a exprimé, au nom de la Chambre, la joie immense que font éprouver au pays la guérison du roi et la naissance du prince de Naples.

Il a proposé de nommer deux députations chargées de présenter au roi et au prince Humbert l'expression de ses sentiments.

Cette proposition a été accueillie par des applaudissements unanimes.

Le général Menabréa, au nom du gouvernement a annoncé que le cabinet avait présenté au roi sa démission, à la suite du vote du 19 courant.

Le vice-président a dit alors qu'il était nécessaire d'ajourner la Chambre à un bref délai.

MM. Camin, Nicotera et plusieurs autres députés ont soutenu qu'il fallait nommer une commission pour le budget de 1870 et d'autres commissions permanentes. Cette proposition a été adoptée.

Le *Corriere italiano* annonce que le roi a envoyé le général de Sonnaz auprès de M. Lanza, pour lui offrir de se charger de constituer un nouveau cabinet. On ignore la réponse de M. Lanza.

Le roi a réservé sa décision sur les démissions présentées par les membres du ministère Menabréa.

Mgr Dupanloup vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre pastorale qui ne sera pas suivie, croyons-nous, du concert unanime d'éloges que soulève ordinairement les remarquables publications du célèbre prélat.

L'Union de l'Ouest, qui, à tort ou à raison, se plaint chaque jour des procédés de l'Univers à son égard, devrait bien ne pas fournir elle-même à ce journal, en l'imitant, l'occasion de lui faire d'écrasantes répliques.

Le télégraphe, paraît-il, a transmis à l'Unità Cattolica, de Turin, une analyse plus ou moins exacte de la lettre de Mgr Dupanloup, analyse qui représente le prélat français aux yeux de la feuille italienne, sous les traits d'un autre P. Hyacinthe.

Là-dessus, dans un article intitulé la Calomnie, l'Union de l'Ouest indignée s'écrie : « Qui donc est l'auteur de ces dépêches télégraphiques ? De quel bureau partent-elles ? Ne le cherchons pas, on le devine sans peine. »

« On le devine sans peine ! » L'UNION DE L'OUEST ne veut-elle pas ici faire entendre, et ne fait-elle pas entendre clairement à ses lecteurs, que les dépêches en question partent des bureaux de l'Univers ? Or, qu'en sait-elle ? Si elle n'en sait rien et se permet néanmoins de formuler un si grave soupçon, qu'est-ce autre chose que de la calomnie ? — *Medice cura teipsum.*

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Plusieurs journaux ont cru devoir signaler quelques mouvements de troupes récemment opérés dans la cavalerie de la garde impériale, et en tirent les conséquences les plus inexactes.

« Voici le fait : le régiment des lanciers de la garde impériale était caserné en entier à Paris avec son dépôt.

« Les moyens de casernement de Paris permettant d'y appeler les dragons de l'Impératrice, qui font brigade avec les lanciers de la garde, on a cru devoir réunir ces deux régiments à Paris, où réside le général de brigade qui les commande ; pour cela, on a opéré des mouvements de troupes, desquels il résulte uniquement que les dépôts des deux régiments sont maintenant à Meaux, avec quatre escadrons, et qu'à Paris il y a un escadron de plus, et un dépôt de moins.

« Cette mesure a encore l'avantage d'achever de mettre la garde impériale à Paris sur le même pied que la ligne, c'est-à-dire de l'organiser en brigades actives séparées de leurs dépôts.

« Enfin, la cavalerie de la garde se renouvellera désormais à Paris par brigade, ce qui a lieu pour l'infanterie, et non plus par régiment. Comme on le voit ces dispositions sont une affaire d'ordre et ne changent en rien l'effectif de la garnison de Paris. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, arrivé comme on sait diman-

che à Paris, s'est rendu le soir à la représentation du Théâtre-Français.

Sa Majesté désirait surtout entendre le poème de M. Henri de Bornier sur l'Isthme de Suez, qui avait été lu, sur la scène de la Comédie-Française, le 17 novembre, jour de l'inauguration de l'œuvre de M. de Lesseps.

Aussi, après la comédie de M. Emile de Girardin, le *Supplice d'une femme*, M^{me} Agar et Tordeus sont venues réciter le poème de circonstance de M. de Bornier.

— On parle d'une audience que M. Emile Ollivier aurait eue de l'Empereur.

— Dans la soirée de dimanche, à la fin de la première journée du scrutin, lisons-nous dans la *Gazette des Tribunaux*, quelques individus ont parcouru les boulevards en criant : « Vive la République ! » Arrivés sur le boulevard Montmartre, ils ont été insensiblement refoulés jusque dans le passage Jouffroy par les sergents de ville ; on a alors fermé les grilles de ce passage, du côté de la rue de la Grange-Batelière et du boulevard, et ces quelques perturbateurs, pris comme dans une souricière, ont pu être facilement arrêtés, à la grande hilarité des assistants.

La soirée de lundi s'est écoulée dans le plus grand calme. Une foule considérable encombrait les boulevards. Des groupes stationnaient devant les bureaux du journal le *Rappel*, situés rue du Faubourg-Montmartre, attendant les résultats du vote.

Quelques pétards ont été tirés dans les rues avoisinantes, mais on n'a eu aucun désordre à regretter.

— S. A. I. le prince Napoléon a donné, samedi soir, au Palais-Royal, un grand dîner auquel on avait d'abord attribué une signification politique, portant d'une manière directe sur les questions de politique intérieure à l'ordre du jour.

La liste des invités écarte cette supposition.

Les plus notables étaient : la princesse Charlotte (comtesse Primoli), M^{me} de La Roncière, la duchesse de Fernand Nunez, le comte Primoli, M. Olozaga, le comte Vimercati, le président Bargeau, l'amiral de La Roncière, le duc de Fernand Nunez, M. Nogent Saint-Laurens, le comte de Sartiges, MM. John Lemoine et Robert Mitchell.

— La flotte d'inauguration du canal de Suez a quitté la mer Rouge lundi à onze heures du matin pour revenir dans la Méditerranée.

De même qu'en allant, elle est précédée par le yacht impérial *Aigle*, ayant à son bord S. M. l'Impératrice Eugénie.

D'après cela, c'est seulement mercredi ou jeudi que l'auguste voyageuse a dû quitter Alexandrie et faire route pour la France. La date du 26 courant, fixée pour sa rentrée à Paris, sera par conséquent dépassée de plusieurs jours.

— Le *Messenger de Cronstadt* annonce que les communications par bateau à vapeur entre Cronstadt et Saint-Petersbourg sont interrompues depuis le 15 novembre, par d'énormes glaçons.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Aide-toi, le Ciel t'aidera. — Si ce vieux proverbe avait encore besoin d'une confirmation, les promoteurs du chemin de fer de Poitiers à Saumur se chargeraient certainement de la lui donner. Hier encore, leur œuvre n'était accueillie, par beaucoup, qu'avec un haussement d'épaules ou un sourire dédaigneux ; aujourd'hui, elle commence à devenir une réalité, et il faut s'attendre à la voir saluer par ceux-là même qui l'ont le plus violemment combattue.

Dans la séance tenue vendredi dernier, 19 courant, à la grande salle des Halles, à Poitiers, M. Brécard, président du comité d'administration provisoire, a annoncé à l'assemblée générale des actionnaires, ces trois grands faits, qui résument éloquemment la situation : — le capital social est souscrit ; — le premier quart est versé ; — la concession est accordée en principe à notre société. — Il a fait ressortir en peu de mots, au prix de quels efforts le comité provisoire avait obtenu ce résultat, quelles difficultés il avait eues à vaincre. L'assemblée a répondu par l'expression d'un vif sentiment de gratitude à l'allocution de son président.

Rien ne s'oppose donc plus à l'exécution de la ligne de Poitiers à Saumur. Séance tenante, l'assemblée a approuvé en principe les traités passés avec la maison Gouin et la Banque de Paris, et elle aurait constitué la société définitivement, si, à cause des traités sus-énoncés, cette mission n'était réservée par la loi à une seconde assemblée, qui se réunira à Poitiers le 26 courant, et qui ne pourra que valider les décisions prises par la première.

Enfin, grâce à l'énergie persévérante des Saumurois et des Loudunais, et grâce aux efforts de M. Bodin, qui a puissamment contribué à atteindre le but, l'assemblée a, malgré certaines difficultés, nommé son conseil d'administration. — Les Saumurois ont prouvé, dans cette circonstance, ce que peut une volonté éclairée et ferme pour atteindre un but, et combien est regrettable l'abstention dans laquelle Saumur s'est tenue renfermée au début de l'entreprise. — Au résultat obtenu par ses enfants, vendredi dernier, il n'est pas douteux qu'avec plus d'activité dans le passé, elle serait aujourd'hui à la tête de l'entreprise. — C'est une leçon qui doit lui profiter ; il ne faut pas qu'elle oublie que l'avenir appartient aux forts, et qu'il ne faut pas se laisser distancer par ses rivaux.

Il est à regretter, qu'en réponse à l'activité des Saumurois, M. Brécard se soit départi de

ineffablement. Sa réverie le conduisit ensuite dans le manoir où il avait reçu l'hospitalité. Il se retrouvait au milieu de cette demeure délabrée, et il s'attristait de toutes les mélancolies aperçues dans les beaux yeux de la comtesse, de cette noble femme à laquelle il avait voué un culte si profond et si secret. Après quoi, le comte et Raoul s'offraient au regard de son esprit songeur. Il sentait alors qu'une tendresse exaltée l'animait pour celui-ci, tandis qu'une sympathie pleine de haute estime l'attachait à celui-là.

— O la politique ! O la guerre civile ! murmura-t-il. Inexorables fatalités qui divisent les hommes, et transforment souvent en ennemis ceux qui sont prêts à s'aimer !... Quoi qu'il arrive, reprit-il en s'animant, je saisirai toutes les occasions d'être utile et secourable à cette famille, qui a pris la plus grande part de mon âme. Oui, je veux me dévouer à elle, sans trahir mes devoirs, dussé-je porter ma tête sur l'échafaud !

Il était parvenu à l'extrémité de Torfou, sur une éminence, au bas de laquelle coulait la Sèvre-Nantaise et s'étendait la campagne enveloppée dans les teintes grises du soir. Le soleil s'était plongé sous l'horizon, où se déroulait un long ruban de pourpre. Dans le ciel clair les étoiles scintillaient, mais à demi effacées par la lumière de la lune qui planait. Bénédicte ne put résister au désir de s'asseoir sur l'herbe, de contempler la nature

presque assoupie, et de se livrer de nouveau au charme douloureux de ses préoccupations. Quelques roulements de tambour, quelques fanfares de clairon troublaient seuls le silence nocturne, rappelant les colères de l'homme en présence des tranquilles perspectives où semblait régner la paix de Dieu.

Comme il allait se lever et continuer son chemin, Bénédicte entendit un bruit de pas dans le sentier près duquel il était assis. Deux hommes s'y rencontraient.

— Vous, père Cazeaux ? dit l'un.

— C'est toi, Justin ? dit l'autre.

— Oui. Je viens de faire une commission pour mon capitaine.

— Moi, je me suis rendu au bourg par ordre du commandant Fabien Renaud.

— Vous paraissez tout ému, tout agité, père Cazeaux. Qu'avez-vous ?

— Je les ai vus ! répondit le grenadier dont la voix tremblait. Je suis sûr que ce sont eux !

— Eux !... qui donc ?

— Jean Girard et Roch Duboux !

— Ah bah ! s'écria Coquelicot en bondissant... Mais peut-être vous trompez-vous ? reprit-il plus calme. Vous croyez les reconnaître un peu partout, les chena-pans ! Dame ! je comprends ça ! Moi-même, je pense souvent à ces gredins. Ah ! si je les tenais !...

— Hélas ! ils sont enfermés par ordre du général, et à moins qu'on ne les fusille...

— Tonnerre ! si on les fusillait, comme je demandais à faire partie du peloton !

— Et moi donc ? s'écria le père Cazeaux, sinistre et implacable.

— Voyons, racontez-moi comment il se fait que vous les avez vus ?

— Il y a une heure, je cheminai dans Torfou. Arrivé en face d'un vieux couvent dont on a fait une prison, je m'arrête et je pousse un cri. Deux figures se montrent à une fenêtre grillée. Je m'élançai, tout frémissant de rage et proférant les deux noms maudits. Une sentinelle croise la baïonnette sur moi et me répète l'ordre de passer au large. Les visages exécrés se retirent de la fenêtre et ne reparaisissent plus. Si j'avais eu mon fusil, j'aurais fait feu !

— Parbleu ! je le crois bien.

— C'est à grand-peine que je me suis éloigné de la prison. Dix fois je suis revenu sur mes pas, cherchant dans ma pauvre cervelle toute remuée le moyen de parvenir jusqu'aux deux bandits. Mais pas une bonne idée ne m'est venue. Ah ! je te jure, Coquelicot, que, s'il m'était possible de favoriser leur évasion, je les délivrerais sans hésiter.

— Pour les traquer ensuite, les scélérats ! et les tuer

sans miséricorde, n'est-il pas vrai ?

— Oui. J'ai hâte d'en avoir fini avec la vengeance. La haine est lourde à porter.

— Demain j'irai rôder autour du vieux couvent, dit Coquelicot. C'est une construction qui tombe en ruines. Il doit être facile de s'en échapper. Sont-ils logés haut, les monstres ?

— Non, au premier étage.

— Très-bien. Je parviendrai, je l'espère, à détourner l'attention de la sentinelle, et je lancerai une grosse lime à travers la fenêtre grillée. Vous comprenez, père Cazeaux ?

— Je comprends que ce serait une grave imprudence. Tu peux être surpris.

— Bah ! j'ai la main adroite et le coup-d'œil sûr. Avec une lime, les misérables scieront leurs barreaux et s'esquiveront bien certainement.

— Nous serons là, tout près, n'est-ce pas ? attentifs, guettant notre proie, nous élançant sur sa piste, et dès qu'elle se croira libre, sauvée...

— Nous lui ferons passer un terrible quart-d'heure. Voilà.

— Ah ! puisse ton projet réussir ! reprit l'ancien fermier avec une sourde véhémence. Puissé-je surtout m'emparer de ce Roch Duboux qui a pu seul concevoir la pensée du crime dont ses complices n'ont été sans

l'impartialité qui est le premier devoir d'un président; le vote doit être libre, et c'est surtout en matière de suffrage universel, que toute pression morale doit être interdite. — Plus l'électeur est faible, plus on doit le traiter avec bienveillance, et moins on doit chercher à l'ébranler violemment. — M. Bréard a sans doute prouvé une habileté électorale qui pourrait le recommander à certains fonctionnaires dans l'embarras; mais il en est résulté que le représentant du Poitou est entré dans le conseil d'administration par la petite porte, au lieu de passer par la grande.

Le soir, un banquet réunissait autour d'une même table les Saumurois et les Loudunais, heureux de fêter les résultats de la journée. — La joie régnait parmi les convives; mais l'assemblée exprimait surtout la satisfaction qui résulte de l'œuvre accomplie; on était heureux d'être devenu quelque chose. — Au dessert, M. Cormery a porté à M. Bodin un toast auquel l'assemblée a répondu de grand cœur, en exprimant toute sa reconnaissance à celui qui en était l'objet, et dont elle avait su apprécier le concours actif et désintéressé. — Puis, M. Beguin-Dervaux a bu à l'union de Saumur et de Loudun, au chemin de fer appelé à cimenter cette union. — Un pareil toast ne pouvait que trouver un sympathique écho dans le cœur de tous ceux qui étaient présents; tous sont impatients d'en voir la réalisation; et quand est venu le moment du départ, l'on ne s'est séparé, qu'en se promettant rendez-vous pour célébrer cordialement cette union.

J. SANZAY,
Notaire à Brézé.

Un incendie a eu lieu le 20 du courant, vers huit heures du soir, dans une barge de chaume appartenant à la veuve Millerand, aubergiste à la Chaussée, commune de Brain-sur-Allonnes. Ce chaumier se trouvait à douze mètres de la maison d'habitation et non loin de la route. Malgré les prompts secours, la barge de chaume est devenue la proie des flammes ainsi qu'une grande quantité de bois.

Les pertes s'élèvent à 1,000 francs environ. Le tout était assuré à la Compagnie la Mutuelle.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

La requête en poursuites formée par M. Cubain, avocat à Angers, contre cinq maires de communes du département de Maine-et-Loire, pour divers délits en matière électorale, a été rejetée dans la dernière assemblée du conseil d'Etat, comme n'étant pas fondée.

Nous avons dit que le mauvais état de la santé de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, empêchait ce prélat de se rendre au concile.

L'Espérance du peuple nous apprend aujourd'hui que Mgr l'archevêque de Tours a été appelé pour administrer son collègue et ami.

doute que les lâches exécuteurs!

— Cet exécrable bandit ne mérite pourtant pas que d'honnêtes gens se chargent de le punir, interrompit Bénédicte en se dressant soudain devant les deux interlocuteurs. Une fusillade serait trop honorable pour lui. Un seul homme devrait y toucher: le bourreau.

Le père Cazeaux et Justin restèrent un peu interdits devant le capitaine d'état-major. Celui-ci s'empressa d'ajouter en souriant:

— Eh bien! qu'y a-t-il? Vous avez l'air tout confus. Oui, oui, je comprends: vous craignez que je ne vous envoie aux fers pour avoir complété l'évasion de deux prisonniers. Rassurez-vous, coupables. J'oublierai d'adresser un rapport au général... Un conseil seulement: parlez moins haut quand il vous plaira de vouloir jeter des limes à travers les fenêtres grillées d'une maison. La nuit a des oreilles, croyez-moi, et les idées de Coquelicot ne sont pas toujours conformes aux règlements. C'est dangereux cela.

— Nous avons eu tort, en effet, de bavarder en plein air comme chez nous, répondit Justin. Nous profiterons de votre conseil, capitaine, et à l'avenir...

— A l'avenir, je pense, vous abandonnez l'un et l'autre le projet de frapper vous-mêmes les scélérats que nous tenons sous les verrous. Je ne saurais trop vous le dire: Dieu seul sait bien nous venger.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est toujours une bonne fortune pour une ville, lorsqu'elle voit représenter sur son théâtre, une comédie de l'ancien répertoire. M. Lefèvre, qui cherche de plus en plus à s'attirer les sympathies des habitués de notre salle, nous a donné lundi le plus beau chef-d'œuvre de Molière.

Nos félicitations bien sincères pour une si bonne aubaine, à laquelle nous ne sommes pas habitués.

Le *Tartufe* fut représenté pour la première fois à Paris en 1667, et n'eut qu'une seule représentation; il fut interdit dès le lendemain au moment de la seconde. Molière en écrivant sa pièce ne s'était pas dissimulé toutes les haines qu'il allait voir se déchaîner contre lui; aussi avait-il pris ses précautions, pour que son œuvre pût voir le jour et se perpétuer sur la scène française, en s'assurant l'appui de Louis XIV.

Malgré la protection du grand roi, celle de plusieurs princes, et autres grands seigneurs de la cour, il eut encore à lutter pendant plus de trois ans pour arriver à un résultat qui fut arrêté dès le second jour. Les haines vigoureuses et les passions malveillantes des faux dévots éclatèrent contre cette œuvre de génie qui les démasquait à tous les yeux. Une guerre déloyale, les critiques les plus perfides, et la raillerie la plus amère, furent l'arme terrible qu'ils employèrent pour foudroyer et tâcher de faire disparaître ce chef-d'œuvre.

Molière ne se découragea pas, et pour tenir tête à l'orage, il chercha partout des protecteurs à son *Tartufe*. Le roi, qui avait apprécié à sa juste valeur cette œuvre magnifique, l'aidait lui-même à en trouver. Ses efforts furent couronnés de succès, et l'immortelle comédie put enfin reparaitre sur la scène, et cette fois sans encombre.

Sans cet appui constant du roi et de sa cour, la Comédie française aurait peut-être perdu son plus beau fleuron. C'est en effet dans le *Tartufe* que l'illustre comédien a pénétré le plus avant dans les replis du cœur; c'est dans ce type de l'hypocrite, qu'il a découvert une des plaies les plus tristes de l'humanité. Pour qu'on ne se trompe pas sur son personnage, et qu'on puisse bien distinguer le fourbe du vrai dévot, il consacre deux actes entiers à la venue de son scélérat. L'auditeur est de suite fixé, il le reconnaît aux marques données, et d'un bout à l'autre de l'ouvrage, il ne dit pas un mot, il ne fait pas une action, qui ne peigne aux spectateurs le caractère d'un méchant homme, et ne fasse éclater celui du véritable homme de bien qu'il lui oppose.

Enfin, comme dit un des commentateurs et admirateurs de Molière, « le *Tartufe* n'est ni la pièce d'une époque, ni celle d'une nation, c'est celle de tous les siècles, et de

— Tu parles sagement et comme un vrai chrétien, mon cher Bénédicte, répliqua le père Cazeaux sombre et soucieux. Mais ton langage m'émeut sans apaiser le désir de vengeance qui est en moi. Je te jurerais de ne point me faire justice par mes mains qu'à coup sûr, si Jean Girard et Roch Duboux m'étaient livrés, je manquerais à mon serment.

— Je n'insiste point. A quoi bon, d'ailleurs? Les deux prisonniers ne tomberont sans doute pas en votre pouvoir, et tôt ou tard vous oublierez ces bandits, que la Providence, elle, n'oubliera pas!

— La Providence est plus patiente que l'homme, murmura Coquelicot.

— C'est parce qu'elle voit le but où elle tend! repartit le capitaine avec gravité... Mais, reprit-il vivement, faisons un peu trêve à cette lugubre préoccupation, et songeons à quelque chose de plus gai... Et d'abord, remettons-nous en marche. Je me rends avec vous à la cantine de Muguet, où je compte retrouver M. Mathieu. J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer.

— Laquelle? demanda Justin.

— Tu l'apprendras, mon petit Coquelicot, quand nous serons là-bas, au bivouac du deuxième bataillon des volontaires nationaux. En avant!

— En avant, et pas accéléré! s'écria le jeune chasseur.

(La suite au prochain numéro.)

» tous les pays avancés dans la civilisation; » c'est le tableau le plus hardi et le plus » vrai, le plus triste et le plus sublime. » c'est l'étude la plus profonde qu'un homme » ait jamais faite sur les misères de l'humanité.

L'interprétation de cette comédie n'a pas été sans reproches: les artistes n'avaient pas assez étudié leur rôle; cependant l'ensemble a été bon, et le public s'est trouvé satisfait.

La soirée s'est terminée gaiement par un vaudeville en trois actes, qui a été enlevé avec un entrain remarquable: les *Domestiques*, de MM. Grangé et Deslandes, pièce remplie d'esprit et de vérité, surtout dans le 1^{er} et le 3^e acte.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODRY.

Souscription de 8,000 actions de 500 fr.

DE LA

COMPAGNIE GÉNÉRALE

Pour la construction et l'exploitation

DES

CHEMINS DE FER ROUTIERS

(D'INTÉRÊT LOCAL)

Société anonyme au capital de Quatre Millions dont les statuts se trouvent en l'étude de M^e PIAT, notaire, rue Turbigo, 1, et au siège social, rue Drouot, 23.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

H. DE CATHELIN, Président.

Le Baron HOUEL, O. ^h, ex-Inspecteur général de Haras, Vice-Président.

VOISINE, de la Maison Maze et Voisine, Constructeurs de wagons.

ISABEY, Architecte, Inspecteur des Bâtiments de la Couronne.

GOUDAL, Propriétaire.

SAINT-PIERRE, Ingénieur.

D'ANTHOINE, Propriétaire.

LACOMBE, ex-Inspecteur de l'Université.

Le Comte de MONTCABRIER, Propriétaire.

L. GENTILLE, Ingénieur, de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures.

LETRE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

(5 janvier 1860)

« Avant de créer de nouvelles relations internationales, avant de conclure de nouveaux traités de commerce, nous devons donner au pays des moyens de transports à bon marché.

» Ces grands progrès doivent être livrés à l'initiative industrielle émanant de l'action locale. »

Par la Compagnie générale la solution de ce problème industriel est résolue.

Plus de nécessités de subventions ni par l'Etat, ni par les communes; — plus de travaux d'art, plus de déblais, ni remblais.

Le kilomètre de chemin de fer établi à 45,000 fr. au lieu de 155,000 fr. (Voir l'émission du chemin de fer Nord-Est français.)

65 0/0 d'économie.

Le nouveau système utilise les accotements des routes, gravit toutes les pentes, tourne les

courbes du plus petit rayon dans les conditions du décret impérial du 12 juillet 1865.

BUT ET OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Il y a encore en France 24,000 kilomètres de chemins de fer d'intérêt local à établir; la Compagnie générale des Chemins de fer Routiers a pour but de hâter, de poursuivre la création de Sociétés locales pour l'établissement de ces lignes, d'exécuter ou d'en faciliter la construction, d'en déterminer l'exploitation par l'emploi de son nouveau matériel (propriété exclusive).

Les populations des villes et des campagnes sont intéressées à la constitution de cette œuvre éminemment nationale.

PRODUITS DE LA COMPAGNIE.

Aux termes des statuts, la Compagnie ne doit employer directement son capital que pour la construction et l'exploitation de lignes exceptionnellement avantageuses. Elle donne licence de l'emploi de son matériel spécial aux Compagnies qui se fourniraient à l'étranger.

En réduisant la totalité des travaux exécutés annuellement, à 400 kilomètres, moins de 5 kilomètres par département, les bénéfices seront au moins de 30 0/0 du capital nominal.

Les avantages offerts par la Compagnie sont donc incontestables et sans précédents. Le public s'assure de gros revenus en souscrivant à cette œuvre nationale, invention française, appelée à fonctionner dans tous les pays du monde.

SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 fr. Un intérêt de 6 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, au siège social.

Lors des émissions futures, prévues par les statuts, les Souscripteurs actuels jouiront du droit de priorité.

VERSEMENTS.

En souscrivant. 50 fr.
A la Répartition 75
Le 20 Février 125

Total. 250 fr.

Les versements complémentaires n'auront lieu que sur la délibération du Conseil d'administration.

Les souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules réductibles.

La Souscription est ouverte à partir du 15 novembre courant.

ON SOUSCRIT PAR LETTRES CHARGÉES

Au siège social, rue Drouot, 23; — chez MM. TRUYEN et C^{ie}, banquiers, rue St-Martin, 241; chez M. Paul KLOTZ, directeur de la *Sûreté financière*, 41, rue du Cardinal-Fesch, à son crédit dans toutes les succursales de la Banque de France, et chez tous les banquiers des départements.

NOTA. — Les actions seront cotées à la Bourse.

Il suffit aussi pour souscrire de couper le bulletin qui est au bas de ce journal, le remplir, le signer et l'envoyer, dans une lettre chargée, accompagnée d'un mandat de poste du montant du premier versement, à l'adresse de MM. TRUYEN et C^{ie}, banquiers, 241, rue Saint-Martin, à Paris.

Découper ce bulletin et l'adresser à MM. TRUYEN et C^{ie}, banquiers, rue St-Martin, 241, à Paris.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

CHEMINS DE FER ROUTIERS D'INTÉRÊT LOCAL

Siège social, 23, rue Drouot, à Paris.

Je soussigné

demeurant à

déclare souscrire pour

de la Compagnie Générale des Chemins Routiers d'intérêt local, et m'engage à effectuer les versements afférents à la première moitié comme suit:

50 francs en souscrivant; 75 francs à la répartition, 125 francs le 20 février 1870; les appels sur moitié devant être fixés par l'Assemblée générale des Actionnaires.

1869.

Signature.

Comptoir Franco-Belge

H. Gislain,

6, Boulevard Sébastopol à Paris.

Achat et Vente de toutes valeurs à la Bourse de Paris. — Courtage officiel. — Paiement de tous coupons : 50 centimes pour cent.

Paiement des rentes Italienne et Turque.

Les titres sont retournés dans la huitaine (mêmes coupures et mêmes numéros). Livraison des titres achetés dans les 4 jours. — Pour les titres vendus, envoi immédiat des fonds.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Courrier de voyage et de Paris, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Théophile de Langeac; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne (œuvre inédite, suite), par H. de Balzac; l'Éducation sentimentale (fragment), par Gustave Flaubert; le Canal maritime de Suez; M. Ferdinand de Lesseps; les Ruines de Thèbes; la Rue du Croissant, par Paul Parfait; Courrier du Palais, par maître Guérin; une Excursion en Palestine; un Remède contre la rage; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny. — Gravures : M. F. de Lesseps, président de la compagnie du canal de Suez; Carte du canal de Suez; Plan de la ville de Port-Saïd; Vue générale de la ville de Suez; les Invités du vice-roi d'Égypte visitant les ruines de Thèbes; Scène principale de drame : le Chevalier

de Maison-Rouge; les élections à Paris : Distribution des cartes électorales à la mairie de Montmartre; Paris : la Halle aux journaux, rue du Croissant; Scène de l'insurrection républicaine en Espagne : Attaque des barricades à La Bisbal; Palestine; l'arche Robinson et l'arche Wilson à Jérusalem; Source du Jourdain. — Echecs. — Rébus.

Nous recommandons à nos lecteurs les QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois 5 fr.

Prix du numéro : 30 c.; par la poste, 35 c.

Le volume semestriel : broché, 10 fr.; relié, 12 fr. 50.

Administration : passage Colbert, 21.

Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil.,

4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billaudage, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (492)

REVUE DE LA BOURSE (22 novembre).

La situation de la Bourse, pendant la semaine écoulée, a été tout-à-fait inattendue, mais très-nette. L'influence des achats de primes, faits il y a huit jours, a porté la Rente de 71 vers 72. Des vendeurs eux-mêmes ont racheté.

En dehors des motifs politiques qui ont conduit le marché, il faut noter comme une cause de la fermeté des cours la continuation des achats de primes pour décembre. Mais la Rente nous paraît arrivée à un point qu'elle ne dépassera pas sans lutte entre les diverses forces auxquelles le marché obéit, et qui en ce moment paraissent se neutraliser.

Les cours à terme et au comptant ne sont plus en corrélation.

L'Emprunt italien, arrêté par la crise ministérielle, est au cours de 53 francs.

En dehors de la Rente, toutes les valeurs sont lourdes et ne donnent lieu qu'à très-peu d'affaires. — Le Crédit foncier est monté d'abord très-lentement, de 1,640 à 1,660, pour retomber ensuite au-dessous de 1,650. Variations insignifiantes, dont il ne faut pas se préoccuper.

Le Comptoir-d'Escompte était remonté à 700. Sur la nouvelle qu'il émettait l'emprunt Turc, il est revenu à 685. C'est peu de chose; et cette émission ne sera pas plus défavorable au Comptoir que l'emprunt Italien à la Société générale.

Les chemins de fer français sont très-fermes, avec tendance à la hausse. C'est le contraire pour les Autrichiens.

Le Suez ne dépasse pas le cours de 400 fr. On comptait sur l'inauguration du Canal pour ramener un peu d'activité; on a compté en vain. Faut-il discuter ces variations et cette persistance de faiblesse? Non! mais il faut constater que, malgré tout, la confiance des actionnaires n'a point été ébranlée. — On assure qu'aujourd'hui l'escompte doit demander dix mille actions. Y a-t-il des vendeurs possibles dans ces conditions-là?

Il y a hausse sur les Obligations du Honduras. Cela tient à la note insérée au *Journal officiel*, affirmant que les travaux du chemin de fer interocéanique étaient poussés avec la plus grande activité. — Le Crédit rural est au pair. — Le Simplon à 165, en bonne voie de reprise. — Le Câble Transatlantique est à 410, sans variations. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 71 60.

4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 101 25.

BOURSE DU 24 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 71 57.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 100 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOURNEUX.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent soixante-neuf, le sieur Tourneux, marchand grainetier, à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Eugène Lambert, banquier à Saumur, a été nommé juge commissaire, et M^{re} Poulet, avoué à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (489)

Etude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

MAISON

Située à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, autrefois occupée par M. Guenois.

S'adresser : pour visiter, à la Caisse d'Épargne; pour renseignements et traiter, à M^{re} LAUMONIER, notaire.

Etude de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, à Saumur, à l'angle de la place du Marché-Noir et de la rue du Puits-Neuf, occupée par M. Lange. S'adresser audit notaire, et à M. LOISELEUR, rue d'Orléans. (447)

Etude de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE ensemble ou séparément,

MAISON ET JARDIN, rue du Petit-Mail, n° 7.

Remise, écurie, chambre et jardin, placés de l'Arche-Dorée, communiquant avec le précédent. (421)

Etude de M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain, MAISON

Rue Cendrière, n° 3.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON, servant de boulangerie, rue de l'Hôtel-Dieu, 18.

S'adresser à M^{me} veuve POITVIN, rue du Portail-Louis, 29. (454)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROI

Place du Roi-René, à Saumur.

A VENDRE OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROI. (537)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'ISSUES.

Le lundi 6 décembre prochain, à 1 heure après midi, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères des issues à provenir des services des vivres et des fourrages de la place de Saumur, pendant l'année 1870, et consistant en :

Quantités à vendre.

1° Vivres.

Balayures et cendres de bois..... 2 quint.

Braises..... 75 —

2° Fourrages.

Graines de foin..... 180 —

Résidus de foin et de paille..... 190 —

Criblures d'avoine... 150 —

Fumier..... 2 mètr. c.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.

Saumur, le 15 novembre 1869.

Le Receveur des Domaines, ROBERT. (477)

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie-exécution.

Le dimanche 28 novembre 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Delhumeau, cordonnier à Fontevault, à la vente publique aux enchères des marchandises et du mobilier, saisis sur lui, suivant procès-verbal de M^{re} Laporte, huissier à Saumur.

Il sera vendu :

Armoire, commodes, glaces, buffet, comptoirs, étagères, tables, chaises, 40 paires de souliers, trois barriques de vin, draps, chemises, ef-

fets, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

(Anonyme)

16, Place Vendôme, à Paris.

Prévient sa clientèle qu'elle se charge de recevoir et de transmettre sans frais les souscriptions à l'Emprunt Turc. Chaque demande devra être accompagnée d'une somme de vingt-cinq francs (25 francs).

Négociation de fonds publics. — Participation aux emprunts. (491)

La plus belle offre de fortune.

La vente et l'achat des billets originaux de l'État sont autorisés partout.

La Bénédiction de Dieu,

CHEZ COHN.

EMPRUNT

A PRIMES DU CANTON DE FRIBOURG.

Les grains principaux sont de :
10 fois 60,000 fr. — 10 fois 50,000 fr. — 45,000 fr. — 40,000 fr. — 35,000 fr. — 52,000 fr. — 30,000 fr. — 25,000 fr. — 20,000 fr. — 18,000 fr. — 16,000 fr. — 15,000 fr. — 6,000 fr. — 5,000 fr. — 4,000 fr. — 3,000 fr. — 2,000 fr. — 1,000 fr. — 550,000 à 250 — 125 — 75 — 50 — 30 — 20 fr.

Le gouvernement cantonal garantit le tirage et y procède lui-même. — Le tirage commencera le 25 novembre. — Le lot authentique garanti par le gouvernement (ne pas confondre avec les promesses prohibées) ne coûte que 15 francs.

Je les expédie avec autorisation de l'État, même dans les pays les plus éloignés, contre l'envoi de la somme, par lettre affranchie, en timbres-postes ou en billets de banque. — Il ne sera tiré que des primes. — Après le tirage j'envoie immédiatement, et sous le sceau de la discrétion, les sommes gagnées et les listes officielles du tirage. — Seul en France, favorisé d'un bonheur tout particulier, j'ai payé à mes intéressés les gains principaux de : 300,000 fr. 225,000 — 187,500 — 152,500 — 150,000 — 150,000 — plusieurs fois 125,000 fr. — plusieurs fois 100,000 fr. — récemment encore, j'ai payé de nouveau le gros lot de 127,000 thalers et le 20 octobre dernier encore, une fois cinq des principaux gains de cette importance.

Laz Sams Cohn, à Hambourg.

Comptoir principal, banquier et changeur. (492)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

PATÉS D'ALOUETTES.

M. GUINEAudeau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. (479)

C^{ie} FERMIÈRE DES HALLES ET MARCHÉS

Et abattoirs de Naples.

Communication importante aux actionnaires et obligataires de la société, relativement à l'assemblée générale du 30 novembre. S'adresser à l'administration du journal le *Courrier financier*, 10, rue Taitbout, Paris. (495)

On demande, de suite, chez MM. A. Chaix et C^{ie}. Imprimerie centrale des chemins de fer, rue Bergère, 20, à Paris, des compositeurs. — Appointements garantis : 2,000 à 2,400 francs par an. (494)

Association mutuelle de Maine-et-Loire.

ASSURANCES ET REMPLACEMENTS.

Fondée par l'entremise et sous la garantie de l'association générale des familles, caisse d'assurances pour l'exonération du service militaire, société à responsabilité limitée, constituée au capital

d'un million,

créée par A. Gravois, en 1846, dont le siège est à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 82.

La Société offre pour compléter encore la garantie que présente son capital social, de déposer, en même temps que les pères de famille qui traitent à prime fixe, la somme nécessaire pour parfaire le prix du remplacement.

Tous délais sont accordés pour les paiements.

S'adresser, pour connaître les conditions des divers traités, à M. E. Robineau, ANCIEN EMPLOYÉ À LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE MAINE-ET-LOIRE, directeur pour le département, demeurant cour Saint-Laud, 31, près la gare, à Angers.

Nota. — On demande des mandataires honorables et actifs. — Bonnes remises. (495)

CONSERVES ALIMENTAIRES

SADINES A L'HUILE.

Double boîte, de 90 à 100 poissons.....	4 fr. 50 c.
» » 50 à 55 —	2 50
» » 30 à 35 —	1 65
» » 22 à 25 —	1 15
» » 18 à 20 —	1 05
» » 16 à 18 —	0 95
» » 12 à 15 —	0 70
» » 10 à 12 —	0 65

HOMARD,

PETITS POIS,

CHAMPIGNONS,

HARICOTS VERTS,

la boîte.....

En vente, 69, rue d'Orléans, Chez JARDON-DUTOUR, à Saumur.

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (492)

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.